

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE RECENSEMENT DES EFFECTIFS

**Elections professionnelles 2022**

**COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)**

**à renvoyer au plus tard le 15/01/2022**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
Maire ou Président(e) de \_\_\_\_\_,

certifie que la collectivité ou l'établissement public **emploie à la date du 01/01/2022 :**

un total de \_\_\_\_\_ agents (\*), dont \_\_\_\_\_ femmes et \_\_\_\_\_ hommes.

(\*) *Agents ayant la qualité d'électeur CCP au 01/01/2022*

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

*Nom, prénom et qualité de l'autorité territoriale*

Signature et cachet

**CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE ELECTEUR CCP**

- **Les agents contractuels de droit public** qui bénéficient :

- d'un contrat à durée indéterminée,
- d'un contrat d'une durée minimale de six mois,
- d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins six mois.

En outre, ils doivent exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

- Les agents mis à disposition des organisations syndicales sont électeurs dans leur collectivité ou établissement d'origine.

**Sont donc exclus** les agents bénéficiant d'un contrat de droit privé, les agents bénéficiant d'un contrat de droit public de moins de six mois, les agents en congé sans traitement.